

SÉLECTION DES FINALISTES | CONCOURS D'AMÉNAGEMENT ET DE PAYSAGE DU PARC DE LA RIVIÈRE ÉMERAUDE À PERCÉ

Percé, le 20 octobre 2021 – Le jury du concours d'aménagement et de paysage du Parc de la rivière Émeraude à Percé est heureux d'annoncer sa recommandation à la Ville de Percé concernant la sélection des quatre (4) finalistes du concours.

Le jury, présidé par M. Mathieu Fleury, et composé également de M. Jasmin Corbeil, M. Max Deck-Léger, M. Jérôme Dupras, Mme Catherine Fernet, Mme Lisa-Marie Gagnon, Mme Stéphanie Harnois, Mme Marie Leblanc et Mme Anne Vallières s'est réuni les 11 et 12 octobre derniers à huis clos en présentiel à Percé en présence du conseiller professionnel M. Philippe Drolet en vue de la sélection des finalistes du concours.

Les membres du jury tiennent à souligner qu'ils ont bénéficié d'excellentes propositions anonymes, ayant eu à analyser dix (10) propositions de très grande qualité.

En tenant compte des objectifs et des critères de jugement énoncés au règlement du concours, le jury a tenu à préciser que les finalistes se sont démarqués par le potentiel de développement de leur approche conceptuelle en vue de la 2^e phase du concours.

RECOMMANDATION :

En conformité avec les documents du concours, la recommandation du jury à la Ville de Percé qui a été établi de façon consensuelle, désigne les professionnels suivants comme les finalistes du concours d'aménagement et de paysage du Parc de la rivière Émeraude à Percé :

FINALISTES (par ordre alphabétique)

- COLLECTIF ESCARGO
- STUDIO DE DESIGN MANDAWORKS + ALEXANDRE LANDRY ARCHITECTE
- PARA-SOL
- PROJET PAYSAGE

« Le site de la rivière Émeraude est un lieu unique qui mérite la conception d'un projet sensible et fait sur mesure. Le processus du concours permet la comparaison d'idées et d'approches variées afin de retenir un concept qui répond aux besoins de ce lieu unique. La Ville de Percé est enthousiaste à l'idée du démarrage de la deuxième phase du concours qui mènera au choix du lauréat et du concept retenu pour ce magnifique site », mentionne Mme Lisa-Marie Gagnon, agente de développement en patrimoine immobilier à la Ville de Percé.